

Note 2011/2

**Demande de financement volontaire pour les réunions régionales Ramsar
2011/2012**

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de..... et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Le Secrétariat demande respectueusement que la lettre ci-jointe du Secrétaire général de la Convention de Ramsar, Anada Tiéga, soit communiquée aux ministères compétents des Parties contractantes et diffusée le plus largement possible afin d'obtenir un financement ou un parrainage pour les délégués des pays en développement qui pourront ainsi assister aux réunions régionales en préparation de la 11^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 11 mars 2011

Annexe : Lettre